

Ecoquartiers et politique de déplacements / vélo

L'appellation « écoquartiers » retenue par le Grenelle de l' Environnement s'apparente à d'autres appellations. Les propositions de prise en compte du vélo émises pour celle-là pourraient bien entendu s'appliquer à celles-ci.

L'un des principes fondamentaux des écoquartiers est d'offrir à ses futurs habitants des conditions de vie, des services de la vie quotidienne, qui relèvent du développement durable. Parmi ces services figurent ceux relatifs aux déplacements et aux transports. Il est donc évident que cela doit peser sur les choix d'implantation, de composition urbaine (villes des courtes distances...), de conception des voies et espaces publics (accessibilité, critères "Une Voirie pour Tous", dont le critère de l'itinéraire prioritaire et le plus court pour les habitants vulnérables, non motorisés, ce qui implique par exemple la généralisation des espaces à vitesse réduite, des doubles sens cyclables en cas de sens unique pour les véhicules légers, etc.).

L'objet de la présente fiche est simplement, dans cet esprit, de rappeler aux maîtres d'ouvrage et concepteurs d'écoquartiers quelques éléments spécifiques indispensables ou simplement favorables à un usage très développé – parce que réellement possible – du vélo. Une cohérence avec les autres politiques, par exemple le rôle et la place attribués aux voitures particulières, est naturellement indispensable, mais cette fiche n'aborde pas ce sujet (cependant d'importance au moins égale).

Stationnement et garage des vélos au domicile ainsi que dans les divers lieux et équipements de l'écoquartier

Nécessité d'assurer le stationnement des vélos au domicile

Pour l'habitat collectif, quelle que soit sa taille, cela signifie que

- ◆ les cahiers des charges des programmes d'aménagement et de cession de terrain,
- ◆ les programmes des opérations immobilières et les règlements de vie collective,
- ◆ leurs contrôles (permis de construire,...)

prévoient la diversité de l'offre nécessaire, les emplacements, les caractéristiques (nombre de places, équipement, positionnement,...) et l'évolution éventuelle de la demande (possibilités d'extension).

Nécessité de l'assurer dans l'ensemble des lieux publics

- ◆ Nécessité de l'assurer **dans les équipements publics**, les immeubles de bureaux, les espaces commerciaux, etc., avec les mêmes ambitions de qualité, de pérennité et d'évolutivité.
- ◆ Nécessité de l'assurer en abondance **sur les voies et espaces publics** du quartier, avec une offre diversifiée (quant à l'abri, à la sécurisation, ...).

Caractéristiques de l'offre de stationnement

La conception et la promotion des écoquartiers d'une part doivent préciser les caractéristiques de l'offre de stationnement relative au quartier considéré (par exemple : petites unités de 20 places au maximum), d'autre part peuvent développer des offres complémentaires (de vélos, de services vélo).

Déplacements des vélos au sein de l'écoquartier

Prise en compte des déplacements à vélo dans le quartier

- ◆ en prenant en compte tous les types de cyclistes (jeunes, personnes âgées, adultes au travail, familles, etc....)
- ◆ en assurant aux cyclistes les itinéraires les plus courts
- ◆ en garantissant la sécurité et la qualité des déplacements à vélo (notamment par la généralisation des aires piétonnes, des zones de rencontre, des zones 30, des double-sens cyclables), en particulier aux points singuliers des itinéraires (carrefours, franchissements, insertion dans la circulation générale).

Articulation et complémentarité du vélo avec les transports collectifs

- ◆ en assurant l'accessibilité facile et sûre aux arrêts, stations, gares,...
- ◆ en y offrant une quantité et une diversité d'emplacements de stationnement, ainsi que des services associés (réparations, gardiennage, etc., en fonction du contexte)

Mise à disposition de vélos

- ◆ en apportant une offre spécifique (application du système de Vélos en Libre Service, de vélos de la ville; de vélos en location traditionnelle ou autres) conçus en fonction du quartier, de son contexte et de la politique vélo de la ville ou de l'agglomération.

Liaisons avec l'extérieur de l'écoquartier

A une autre échelle, les principes énoncés ci-dessus – prise en compte des déplacements dans le quartier, et complémentarité avec les transports collectifs – s'appliquent également et doivent être appliqués dans le cadre des politiques d'agglomération (cohérence territoriale du développement urbain durable, Plan de Déplacements Urbains intégrant le vélo et les transports collectifs, Plans Locaux d'Habitat et politique du logement, etc.).



Photos J.C. Poutehy-Tixier

